

RIFSEEP
PERSONNELS INFIRMIERS

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) remplace le régime indemnitaire actuel (Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires - IFTS) et est composé de deux indemnités :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) assise sur les fonctions de l'agent qui constitue l'indemnité principale et est versée mensuellement ;
- le complément indemnitaire annuel (CIA) facultatif et versé annuellement.

I – Réexamen de l'IFSE en cas de changement de fonctions

Cf. Cartographie des postes des Infirmiers conseillers techniques et des infirmiers : indication du montant de référence proposé.

II – Réexamen de l'IFSE en cas de changement de grade

A – Personnels infirmiers

Jusqu'à présent, le montant indemnitaire était identique pour tous les grades des personnels infirmiers. Il est proposé d'effectuer une distinction du montant selon les grades :

➤ **Personnels non logés**

Grade	Situation actuelle montant IFTS annuel	Proposition montant IFSE annuel
INFENES CN	3 678.24 €	3 700.00 €
INFENES CS	3 678.24 €	3 950.00 €
INFENES HC	3 678.24 €	4 250.00 €

➤ **Personnels logés**

Le régime indemnitaire des personnels logés a été défini en fonction du régime indemnitaire des personnels non logés.

Il correspond à la moitié du régime indemnitaire des personnels non logés :

Grade	Proposition montant IFSE annuel
INFENES CN	1 850.00 €
INFENES CS	1 975.00 €
INFENES HC	2 125.00 €

B - Infirmiers Conseillers techniques auprès du Recteur ou du DASEN

Jusqu'à présent, le montant indemnitaire était identique pour tous les grades des personnels infirmiers CT. Il est proposé d'effectuer une distinction du montant selon les grades :

Grade	Situation actuelle montant IFTS annuel	Proposition montant IFSE annuel
INFENES CT CN	4 038.72 €	4 050.00 €
INFENES CT CS	4 038.72 €	4 374.00 €
INFENES CT HC	4 038.72 €	4 724.00 €

III – Réexamen triennal de l'IFSE à l'issue de la première période

Le réexamen de l'IFSE est prévu au minimum tous les trois ans **en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent**. Celui-ci conduira à une augmentation lors de la première échéance du réexamen, sauf cas dans lesquels les acquis de l'expérience sont jugés insuffisants.

- Proposition de réévaluation triennale de l'IFSE : **3%** de l'IFSE pour les infirmiers conseillers techniques et les infirmiers (catégorie A).

IV – Complément indemnitaire annuel (CIA)

Le montant du complément indemnitaire annuel (CIA) facultatif sera déterminé, le cas échéant, au vu des trois critères suivants :

- la manière de servir de l'agent ;
- sa contribution au collectif de travail ;
- sa capacité à travailler en équipe, le cas échéant.



CARTOGRAPHIE RIFSEEP des PERSONNELS INFIRMIERS
01/09/2016

Infirmier CT du Recteur : **1 prise de fonction prévue le 01112016**

Infirmier CT du DASEN : **3**

CATEGORIE A

Fonction RIFSEEP	Groupe de fonction RIFSEEP	Corps	Grade	Effectif	Taux mensuel de référence réglementaire	Coefficient	Montant IFTS mensuel	Montant IFTS annuel	Proposition académique montant IFSE mensuel	Proposition académique montant IFSE annuel
Missions de conseiller technique et de coordination ▪ Missions d'Infirmier Conseiller technique du Recteur ou missions transversales auprès du recteur ou du DASEN ▪ Missions de coordination ou de tutorat	1	Conseiller technique auprès du Recteur (1) ou du DASEN (3)	Classe normale		89,89 €	3,74	336,56 €	4 038,72 €	337,50 €	4 050,00 €
			Classe supérieure	1					364,50 €	4 374,00 €
			Hors Classe	3					393,67 €	4 724,00 €
Missions de prévention et de soins Dans tous les services et établissements : ▪ Missions d'infirmier	2	Personnels infirmiers <u>non logés + dérogations (162)</u>	Classe normale	101	89,89 €	3,41	306,52 €	3 678,24 €	308,33 €	3 700,00 €
			Classe supérieure	46					329,17 €	3 950,00 €
			Hors Classe	15					354,17 €	4 250,00 €
		Personnels infirmiers logés (17)	Classe normale	12				154,17 €	1 850,00 €	
			Classe supérieure	3				164,58 €	1 975,00 €	
			Hors Classe	2				177,08 €	2 125,00 €	

INFENES

Les INFENES logées avec DEROGATION perçoivent l'IFTS
 INFENES CT : **4**
 INFENES en activité au 01102016 : **179**

au titre de 2015-2016 : **23 dérogations/ 49 supports logés**
 au titre de 2016-2017 : **25 dérogations/ 49 supports logés**

Rappel de l'indemnité de fin de gestion 2015 équivalant au futur CIA :

Infirmières CT : 950,00 €
 Infirmiers : 850,00 €